

Mercredi 19 mai 2021  
Communiqué de presse

## Inauguration du 1<sup>er</sup> Centre Départemental de Santé du Puy-de-Dôme à Saint-Germain-l'Herm

Dans le cadre de son projet de développement de l'offre de santé sur le département, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé d'agir concrètement en créant un Centre Départemental de Santé multi-sites, en concertation avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de la santé. Ce jour, Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme inaugure la 1<sup>ère</sup> antenne du Centre Départemental de Santé dans les locaux de l'Espace Santé de Saint-Germain-l'Herm, aux côtés de Jean SCHWEYER, Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé et de Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.

Les premiers patients de cette zone rurale classée prioritaire pourront prendre rendez-vous dès le 25 mai, pour une ouverture effective des locaux dès le 1<sup>er</sup> juin.

Début janvier 2021, le Conseil départemental avait recruté le Docteur Elsa CHAPOT en tant que médecin coordonnateur du Centre Départemental de Santé. Dès le mois de mars, l'aboutissement d'un processus collaboratif avec l'ensemble des partenaires (*dont l'Ordre des Médecins, la CPAM, le CHU de Clermont-Ferrand, l'Université Clermont Auvergne, la Préfecture du Puy-de-Dôme, etc.*), permettait au Département d'annoncer aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, l'implantation des deux premiers centres sur le territoire : Saint Germain l'Herm et Saint Gervais d'Auvergne.

Pour mémoire, selon les critères de l'ARS, des zones d'intervention prioritaires avaient été déterminées ce sont notamment les territoires couvrant le périmètre des intercommunalités de :

- Ambert Livradois Forez,
- Pays de Saint-Eloy,

La dynamique est lancée, et l'objectif affiché reste l'ouverture progressive de la totalité des centres d'ici fin 2021. À ce jour, des recrutements de médecins salariés sont toujours en cours.

Pour en savoir plus sur le projet de développement de l'offre de santé :

<https://trajectoires.puy-de-dome.fr/accueil.html>

Pour rappel :

**Après avoir dressé un diagnostic de la situation dans le Puy-de-Dôme et impulsé une dynamique de partenariat avec les professionnels de santé, le Conseil départemental a fait le choix de se positionner en tant qu'acteur pour une démographie médicale dynamique sur les territoires avec un plan d'actions baptisé « Trajectoires Puy-de-Dôme », en trois volets : communication et attractivité / soutien financier / innovation.**

**Les praticiens désireux de s'installer dans notre Département bénéficient d'un statut de « salarié » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme sur la base d'un contrat de travail de 35 heures par semaine, dont 30% de temps dédié à des missions départementales, leur permettant ainsi de mieux articuler vie professionnelle et vie familiale. Ils sont également délestés des tâches administratives (accueil physique et téléphonique, secrétariat, etc.) afin de se consacrer uniquement à leurs actes médicaux.**